LE CYCLE I

À partir de 8 ans

Pratiques collectives

pendant toute la durée du cycle

Formation musicale

durée 4 ans

La durée du Cycle peut être allongée ou raccourcie d'une année selon la progression de l'élève.

Formation instrumentale

durée 4 ans après l'année de débutant

La durée du Cycle peut être allongée ou raccourcie d'une année selon la progression de l'élève.
Toutefois, l'élève doit se présenter à l'évaluation à partir de la 4ème Année.

L'évaluation de l'élève est continue à l'intérieur du cycle. Elle est réalisée par les différents professeurs de l'élève. À la fin du cycle, l'élève est évalué en situation dans chaque discipline devant un jury.

Les élèves intègrent à la fois des cours de **Formation Musicale**, de **Formation Instrumentale** et de **Pratique Collective**.
Progressivement, tous les instrumentistes sont orientés en pratique collective vers des ensembles, les regroupant par familles d'instruments.
En complément de l'apprentissage musical général, tous les enfants peuvent intégrer une chorale spécialement adaptée à leur âge.
Pendant la durée du 1er Cycle, l'enseignement et la pratique musicale se renforcent, et le temps d'apprentissage s'allonge.

OBJECTIFS DU CYCLE

- Développer la curiosité musicale, le goût pour l'interprétation et pour l'invention,
- Acquérir de solides bases musicales et l'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs,
- Accéder aux différents langages musicaux grâce à l'écoute d'œuvres, l'étude des partitions correspondantes et l'invention,
- Acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

ORGANISATION DES COURS

- **Pratique Collective** : Musique d'ensemble, *pratique de groupe*, indispensable à certains apprentissages musicaux. Quelques exemples : chant choral, orchestres, ateliers d'improvisation.
Durée du cours : 45 minutes à 1 heure hebdomadaire.
- **Formation musicale générale** : développement de l'écoute par la voix et le corps pour accéder à la connaissance du langage musical (solfège). Durée du cours : 1h00 hebdomadaire.
- **Formation Instrumentale**. Durée du cours : 30 minutes hebdomadaires

ÉVALUATION

- Évaluation continue annuelle,
- Examen de fin de cycle pour le passage en Cycle II.

PRATIQUE COLLECTIVE

Pendant toute la durée de leurs apprentissages, les élèves de l'école de musique de la Flume sont tenus de participer à au moins une pratique collective. Elle est généralement liée à la discipline dominante.

↳ Pour les pianistes ayant opté pour l'étude d'un second instrument, la pratique collective est obligatoirement liée à l'étude de ce second instrument.

L'inscription dans un ensemble ou un orchestre est déterminée par les professeurs concernés (professeur d'instrument et de pratique collective) en fonction des acquis techniques et du niveau d'autonomie de l'élève, mais également du programme artistique prévu par l'équipe pédagogique.

Les élèves n'ayant pas la possibilité de participer à une pratique collective instrumentale sont intégrés en pratique collective vocale.

*Dans tous les cas, la **pratique collective instrumentale** s'adresse aux élèves entrant **en première année de cycle I à l'instrument**, c'est-à-dire issus du niveau débutant.*

CURSUS - CYCLE I

Tous les élèves sont sensibilisés au chant pendant les deux premières années de Formation Musicale. Cette première pratique collective vocale est indissociable du cours de Formation Musicale.

DÉROULEMENT

Les pratiques collectives ont lieu principalement dans les salles d'orchestres des 3 bâtiments intercommunaux
Les séances se déroulent à des créneaux définis au préalable à chaque rentrée scolaire en tenant compte des autres apprentissages.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Initier les jeunes musiciens au jeu collectif, les aider à y trouver une place et à s'y épanouir.
-Préparer ceux-ci à entrer dans les ensembles plus spécialisés.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- Développer l'écoute : écoute des autres, mais aussi prise de conscience du jeu individuel et du rôle à tenir au sein du groupe.
- Découvrir les pratiques d'ensemble et d'orchestre : idée de pupitres, de familles instrumentales, d'organisation, de disposition.
- S'habituer à suivre la gestique du chef de chœur ou d'orchestre.
- Développer une autonomie (préparation de son instrument, installation, gestion de l'espace et posture)
- Réaliser des créations collectives et les présenter devant un public.

CONTENUS

Les contenus pédagogiques figurent dans les cursus

PRATIQUE VOCALE Connectée aux cours de Formation Musicale **Durée : 30 minutes hebdomadaires**	
Niveau de Formation Musicale	CI-A1 et CI-A2
Niveau de Formation Instrumentale	Débutant et CI-A1

ATELIER MULTI INSTRUMENTAL (AMI) Idéalement intégré au cours de Formation Musicale **Durée : 45 minutes hebdomadaires**	
Niveau de Formation Musicale	CI-A3
Niveau de Formation Instrumentale	CI-A2

ENSEMBLE OU ORCHESTRE **Durée : 45 minutes à 1 heure hebdomadaire ou sessions organisées**	
Niveau de Formation Musicale	CI-A4 et CII-A1
Niveau de Formation Instrumentale	CI-A3 et CI-A4

FORMATION MUSICALE

La fréquence des cours est hebdomadaire et ils sont tous collectifs.
Les élèves prennent conscience des perceptions auditives et de leurs organisations. Le travail est davantage orienté vers l'audition intérieure, la mémorisation, l'explication des perceptions (comprendre, nommer, figurer, noter…), les différentes esthétiques musicales grâce à une diversité des écoutes et des pratiques, l'improvisation et l'invention.
À la **fin du 1er Cycle**, les évaluations sont organisées en 2 temps avec une **épreuve écrite** *(généralement après les vacances de printemps)* et une **épreuve orale** *(souvent fin mai, début juin : il n'y a pas de cours de Formation Musicale dans l'établissement pendant cette semaine là, les professeurs sont jury d'examen).*

FORMATION INSTRUMENTALE

Après l'année de débutant, la durée hebdomadaire d'apprentissage individuel s'allonge, en pédagogie de groupe les élèves évoluent par deux, et les enfants commenceront à se produire davantage en public. Il en sera ainsi pendant toute la durée du Cycle I.
À la **fin du Cycle I**, les évaluations sont organisées pour chaque instrument par les professeurs (*sur proposition du professeur à une date choisie par lui ; entre les vacances de printemps et le 15 juin de chaque année*). Un jury constate les acquisitions des élèves. À l'issue de l'évaluation, un temps d'échange entre les élèves et le jury est prévu.

Jury Cycle I - Constitué des professeurs de l'établissement
Par famille instrumentale ou par département, associé d'un professeur de Formation Musicale

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

L'évaluation est continue pendant toute la durée du cycle (formalisée par la tenue d'un dossier de l'élève).
Une évaluation terminale valide les acquisitions de fin de cycle avec prise en compte du dossier de l'élève.

Programme

- Une œuvre imposée donnée au maximum 8 semaines avant l'évaluation.
- Une œuvre au choix de l'élève extraite du répertoire travaillé.
- Une pièce d'autonomie (ou un déchiffrage) donnée 8 à 15 jours avant selon la difficulté.

Note : *le département traditionnel ayant un cursus différent, les modalités d'évaluation lui sont propres et ne correspondent pas à celles présentées.*

DÉROGATIONS

sur avis du professeur et du Conseil Pédagogique

- Un élève débutant âgé de **10 ans** ou plus **intègre directement le Cycle I**.

ÉCOUTE - DÉROGATION

L'écoute est mise en place de manière **exceptionnelle** pour un élève de 4éme année de Cycle qui :
- N'a pas le niveau pour jouer le programme.
- Ne se sent pas prêt : par exemple, manque de temps pour travailler.
- Parce qu'il pratique 2 instruments et est évalué dans les deux disciplines la même année.

Objectifs de l'écoute

- Encourager l'élève à poursuivre sa formation complète et à passer son évaluation l'année suivante.
- Permettre un dialogue avec le membre du jury et voir avec lui les points à améliorer.

L'écoute n'est pas à généraliser, l'enseignant doit convaincre les élèves de présenter le programme complet.

DISPENSE - DÉROGATION

La dispense d'évaluation est obtenue sur demande du professeur et après avis du CP : elle doit rester exceptionnelle.
La demande doit être faite au plus tard en janvier de l'année scolaire en cours pour être examinée au Conseil Pédagogique suivant.

ABSENCE NON MOTIVÉE À L'ÉVALUATION

L'élève a obligation de se représenter l'année suivante. L'absence est sanctionnée par un avertissement.

LE BREVET de CYCLE I

Lorsque l'élève a obtenu ses Unités de Valeur (UV) de fin de Cycle I en instrument et en formation musicale, le BREVET de CYCLE I lui est décerné.
Une appréciation sera portée sur l'assiduité de l'élève en pratique collective, son expérience d'ensemble et sur sa présence à des concerts en tant que spectateur.

ORIENTATIONS

- Poursuite en Cycle II en Formation Complète (cursus diplômant).
- Le parcours personnalisé, accessible avec le brevet de Cycle I (cursus non diplômant).
- Ateliers et Parcours Personnalisés accessibles pour les élèves ayant leur Certificat de Fin de Cycle I de Formation Musicale.